

Le 11 mars 2020

Objet : Maladie à coronavirus COVID-19 : Mesures de prévention

Chers parents, tutrices et tuteurs,

Nous désirons vous fournir une mise à jour concernant les mesures de prévention prises par le Conseil scolaire catholique MonAvenir en ce qui a trait à la nouvelle maladie à coronavirus COVID-2019, incluant les consignes à suivre si vous comptez voyager à l'étranger dans les jours ou les semaines à venir.

Le Csc MonAvenir continue de suivre de très près la situation. L'administration reçoit les mises à jour émises par les autorités de santé publique des paliers de gouvernement fédéral et provincial, des bureaux de santé publique locaux ainsi que du ministère de l'Éducation de l'Ontario et met en œuvre leurs recommandations. C'est ainsi qu'il a été déterminé, par exemple, qu'il était dans l'intérêt supérieur des élèves et des membres du personnel d'annuler les voyages éducatifs à l'étranger qui devaient avoir lieu au mois de mars.

Il importe cependant de rappeler qu'au moment d'écrire ces lignes, le risque de contagion dans notre région reste faible. Voici un rappel de ce que vous pouvez faire pour vous protéger.

1) Observez les règles d'hygiène suivantes et renforcez-les au sein de votre famille

- ✓ Se laver les mains fréquemment;
- ✓ Se couvrir le nez et la bouche d'un mouchoir lorsqu'on tousse ou éternue;
- ✓ Si on n'a pas de mouchoir, tousser ou éternuer dans le haut de sa manche ou dans son coude;
- ✓ Se laver les mains après avoir toussé, éternué ou s'être mouché;
- ✓ Se laver les mains et celles de son enfant après lui avoir essuyé le nez;
- ✓ Rester à la maison lorsqu'on est malade (fièvre, toux, rhume).

Si vous avez prévu voyager à l'étranger :

2) Vérifiez les conseils aux voyageurs pour votre destination

Vérifiez régulièrement les [conseils aux voyageurs](#) pour votre destination. Le gouvernement canadien met à jour l'information pour chaque pays au fur et à mesure que de nouveaux renseignements sont disponibles, incluant les précautions à prendre durant le voyage et les conditions de retour au pays. Vous pourrez ainsi prendre une décision éclairée.

3) Suivez les consignes des autorités de santé publique à votre retour au pays

Assurez-vous de prendre connaissance des [directives à suivre à votre retour au pays](#).

Prenez connaissance des [directives du ministère de la Santé de l'Ontario qui s'appliquent à votre destination](#) et suivez toutes les consignes qui s'appliquent à votre situation.

Veillez également vous tenir informé des recommandations de votre bureau de santé local. Vous pouvez trouver le lien vers la [page du bureau de santé de votre région consacrée à la COVID-19](#) à partir de la [page Info-Santé](#) du Csc MonAvenir.

4) Fréquentation scolaire en cas de mise en quarantaine

Par mesure de précaution, le Csc MonAvenir demande à toute personne placée en quarantaine, que ce soit à la demande des autorités de santé publique ou d'un employeur, de bien vouloir respecter la consigne suivante :

Si un parent, frère, sœur, grand-parent ou toute autre personne qui partage le foyer d'un élève est placé en quarantaine, cet élève devra rester à la maison jusqu'à ce que la période de quarantaine soit terminée, à condition de n'avoir présenté aucun symptôme pendant toute la durée de la quarantaine.

Si un membre de votre foyer est placé en quarantaine, veuillez informer l'école dès que possible de l'absence de votre enfant et de la durée prévue de l'isolement.

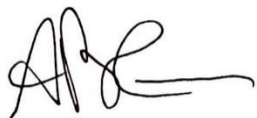
5) Prévention en milieu scolaire

Le Csc MonAvenir mettra en place des mesures accrues au sein des écoles afin d'assurer, notamment, une désinfection plus fréquente des surfaces fréquemment touchées. Le personnel continuera de renforcer les mesures d'hygiène recommandées auprès des élèves.

Le Csc MonAvenir est engagé à mettre en place de façon proactive toutes les mesures de prévention possible afin d'assurer la santé de l'ensemble des élèves et des membres du personnel et la continuité des services à l'ensemble de la communauté scolaire.

Nous vous remercions d'avance de votre entière collaboration.

Le directeur de l'éducation,



André Blais